

**F/L-080****Police fédérale
Police locale****DEMANDE D'AUTORISATION**D'UTILISER SON MOYEN DE TRANSPORT MOTORISE PERSONNEL POUR LE TRAJET
DOMICILE – LIEU HABITUEL DE TRAVAIL, EN RAISON DE CIRCONSTANCES
EXCEPTIONNELLES, AVEC INTERVENTION DE L'AUTORITE DANS LES FRAIS DE
TRANSPORT**1 DONNEES RELATIVES AU MEMBRE DU PERSONNEL**

NOM					Prénom		
Numéro d'identification							
Numéro de la ZP							
Police fédérale	CG	DGS	DGA	DGJ	AIG	SSGPI	
Lieu habituel de travail							
Lieu de détachement							
Gare							
Domicile				Seconde résidence			

2 IL M'EST IMPOSSIBLE D'UTILISER UN MOYEN DE TRANSPORT EN COMMUN

	Parce qu'un empêchement physique ne me le permet pas (<i>obligation de joindre en annexe un certificat médical</i>).	
	Parce que mon lieu de travail est éloigné de plus de 3 km de l'arrêt le plus proche (<i>obligation de joindre en annexe une attestation des sociétés de transport (SNCB, TEC,...)</i>).	
	Parce que mon horaire de travail irrégulier ou des prestations en service continu en excluent l'utilisation sur une distance d'au moins 3 km (<i>obligation de joindre en annexe une attestation des sociétés de transport (SNCB, TEC,...) – une copie de l'horaire en question peut également servir de pièce justificative</i>).	
Fait à		Signature
Date		

3 A REMPLIR PAR LE DIRECTEUR, DIRCO, DIRJUD OU CHEF DE CORPS

NOM					Prénom		
Grade					Fonction		
Téléphone							
Modèle de décentralisation			Base		Light		Full
Fait à					Signature		
Date							

Le membre du personnel remplit / ne remplit plus les conditions pour bénéficier de l'intervention à partir du:

La fonction exercée par le demandeur:

L'horaire (irrégulier) du membre du personnel est le suivant :

4 REMARQUES

Je sais qu'en cas de fausse déclaration ou de pratique frauduleuse, outre des sanctions pénales et disciplinaires, l'obligation de rembourser les indemnités déjà perçues sera imposée. J'ai pris connaissance de l'AR du 31 mai 1933 concernant les déclarations à faire en matière de subventions, indemnités et allocations tel que modifié par la loi du 7 juin 1994.

5 PROCEDUREVous complétez le formulaire **F/L-080** en **2 exemplaires** et vous les transmettez au Directeur, DirCo, DirJud ou au Chef de corps. En tant que Directeur, DirCo, DirJud ou Chef de corps, vous transmettez 1 exemplaire au **SSGPI** et 1 exemplaire au **Chef de service du demandeur**.